



## Déclaration FSU au CTMESR du 14 juin 2018

Nous ne reprendrons pas nos analyses des précédents CTMESR concernant la loi ORE et parcourup et nous concentrerons sur deux sujets.

*- Le premier concerne les CAP.*

Il n'y a pas trois semaines que le gouvernement a sonné une charge contre les CAP et le paritarisme. En effet, le 25 mai dernier, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Il n'a pas caché son intention de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les commissions administratives paritaires en prévoyant notamment de ne plus les consulter notamment sur les projets de mouvement des personnels, l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement, certaines sanctions disciplinaires...

Outre le fait que cela aboutirait à ne plus pouvoir alerter l'administration d'erreurs éventuelles, cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement, avec tous les risques de biais de partialité ou d'arbitraire que ceci implique. Cette volonté gouvernementale de contourner les élu.e.s des personnels est une attaque de plus contre leur statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics. Et ceci est en rupture avec le travail réalisé actuellement par les élu.es des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

La FSU est déterminée à ne pas laisser le gouvernement priver les personnels d'un droit : elle a lancé une pétition qu'elle les appelle à signer massivement.

Non content de s'en prendre aux CAP, le gouvernement envisage aussi une possible disparition des comités hygiène, sécurité, conditions de travail. C'est dire le bien peu de cas qu'il fait des conditions de travail pourtant bien dégradées.

*- Le deuxième sujet de notre déclaration concerne les violences sexistes et sexuelles.*

La FSU se félicite que le ministère s'attèle au dossier des violences sexistes et sexuelles dans l'ESRI. En effet l'ensemble des personnels et des usagers de l'ESRI sont, comme le reste de la population, confrontés à cette question.

Nous apprécions qu'une campagne d'affichage ait été lancée au printemps 2018. Toutefois, c'est après avoir réaffirmé en mars que l'égalité Femme Homme est une grande cause nationale du quinquennat, que madame la ministre a composé un conseil d'administration de l'ANR caricatural, où les titulaires représentant les grands domaines scientifiques sont uniquement des hommes, leurs suppléants uniquement des femmes, et 10 représentants sur 11

des ministères sont des hommes. Echaudés et scandalisés par ce fossé entre annonce ministérielle et mesure concrète, nous soulevons quelques points visant à ce que la campagne contre les violences sexistes et sexuelles ne masque pas des réalités inacceptables touchant le personnel de l'ESR.

Cette campagne n'est visiblement destinée qu'aux étudiants. S'il est important que les étudiants aient les moyens de faire régresser ces violences, nous tenons à souligner qu'elles concernent également les personnels, soit comme victimes, soit comme témoins, soit comme auteurs ou autrices.

Cette campagne se limite à la dénonciation de tels actes via le #NeRienLaisserPasser. S'il est important de libérer la parole nous savons que cela ne suffit en aucun cas. En effet, la plupart des victimes ont besoin d'un accompagnement et savent très rarement vers qui se tourner. Nous regrettons qu'une telle campagne dont le coût est loin d'être négligeable pour un ESR exsangue ne fournisse aucun renseignement autre qu'un site de dénonciation.

Dans ce contexte nous souhaiterions qu'un point d'étape soit fait concernant ces dénonciations et nous insistons pour qu'une suite soit rapidement programmée par le ministère afin de toucher l'ensemble des personnels et des usagers de l'ESRI. Fournir aux victimes toute l'aide nécessaire, notamment les coordonnées des associations d'aide aux victimes de tels actes, est indispensable. Nous réclamons à cet effet des moyens supplémentaires : les subventions gouvernementales actuellement attribuées à ces associations sont notoirement insuffisantes les conduisant même dans certains cas à fermer leurs standards téléphoniques par manque de moyens et de personnels pour faire face à la demande.

Nous attendons également du ministère qu'il rappelle aux chefs d'établissement leur responsabilité sur la prévention et le traitement du harcèlement sexuel dans les établissements de l'ESR, y compris en matière disciplinaire. Ils doivent exercer cette responsabilité avec fermeté et avec toute la publicité nécessaire pour que leur action ait un effet exemplaire.

Enfin, nous soulignons la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les victimes lors du passage en instance disciplinaire (CAP, locale à une université ou CNESER) puisqu'elles sont considérées et traitées comme témoins, ne pouvant donc pas se faire assister. Une réflexion est nécessaire sur le fonctionnement des instances disciplinaires avec le but de pouvoir assurer dans ces cas la protection effective des victimes.